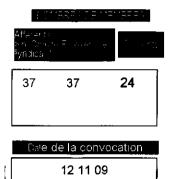
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles



Date d'affichage

12 11 09

Objet de la Delibération

2009-12-11

Services à la population

Séance du 10 décembre 2009

L'an deux mille neuf

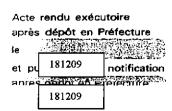
Et le dix décembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), JN.BADENAS (Conseil Général), F.BARSSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), D.BEDOS (CdC Coteaux & Chateaux), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), A. FRANCES (CdC Canal-Lirou), JF FAVETTE (CdC Saint-Chinianais), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux) M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), K.MESQUIDA (Conseil Général), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), R.PAILLES (Conseil Général), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).





Objet: Services à la population

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé, dans le cadre du développement des services publics et des services au public, dans les axes prioritaires suivants : services de santé, services publics, développement numérique, aide à la parentalité.

Dans les deux premiers de ces domaines, le Pays s'appuie sur les dispositifs du Contrat de Projet Etat-Région-Volet Territorial 2008-2013, mis en œuvre dans le cadre d'avenants annuels.

1. Etude de faisabilité pour le développement de la télémédecine deuxième phase

Face au vieillissement de sa population, à une demande de soins croissante, à une démographie médicale préoccupante sur le territoire, le Pays élabore un projet territorial de santé.

En parallèle, une réflexion sur la télésanté a été engagée, étant considéré que celle-ci apparaît, pour le monde rural, comme l'une des solutions pour l'accès de tous à une médecine de qualité.

La première phase de l'étude, actuellement en cours, porte sur les domaines de la télésanté à développer sur notre territoire et les lieux où la développer, à partir du recensement des besoins et des conditions techniques disponibles sur le territoire.

La deuxième phase permettra de déterminer les conditions techniques et financières de la mise en œuvre du plan d'action établi : établissement précis du coût, planning et conditions optimales de réalisation (le cahier des charges de cette deuxième phase de l'étude est totalement dépendant des conclusions de la première phase, en cours).

Le coût prévisionnel est de 30.000 € pour lequel les cofinancements suivants peuvent être sollicités :

2. Relais de Services Publics (RSP)

Face à la carence croissante en desserte en services publics, le Pays a initié une organisation territoriale en réseau de Relais de Services Publics, qui comprend dorénavant cinq relais répartis sur le territoire : Le Bousquet d'Orb, Capestang, Olonzac, Roujan et Saint-Chinian. Un sixième relais devrait venir compléter le maillage territorial, dans la Maison des Services d'Olargues qui ouvrira en 2010. Ce projet a été retenu par l'Etat dans le cadre du CPER-Volet territorial 2008-2013.

Les partenaires des RSP sont la Préfecture, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Centre Départemental d'Accès aux Droits.

Le RSP de Saint-Chinian étant porté par le Syndicat Mixte du Pays et installé dans ses locaux, il est proposé de poursuivre l'action en 2010, pour un coût prévisionnel de 36.775 €, pour lequel les cofinancements suivants peuvent être sollicités :

| Europe (FEDER) | 12.871 € |
|------------------------------|----------|
| Etat (CPER) | 10.000€ |
| Conseil général de l'Hérault | 4.000 € |

3. Programmation de l'avenant 2010 du Contrat de Projet Etat-Région-Volet Territorial 2008-2013

L'avenant 2010 du CPER-Volet Territorial, qui est dédié, pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles, au maintien et au développement des services à la population, doit être mis en place avec les services de l'Etat (SGAR) ; il est proposé de soumettre la ventilation suivante des fonds alloués annuellement au Pays :

soutien aux Relais de Services Publics = 6 x 10.000 €
 cofinancement étude télémédecine (phase 2)
 cofinancement étude/logement public
 = 8,000 €

une opération complémentaire portée par une communauté de communes, dans le domaine des services à la population pouvant venir compléter, à hauteur de 50.000 €, cette programmation.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer :

- sur le principe des opérations en maîtrise d'ouvrage Pays, sur les plans de financement proposés.
- sur la ventilation proposée des fonds CPER.

et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe des opérations en maîtrise d'ouvrage Pays, sur les plans de financement proposés, et sur la ventilation proposée des fonds CPER, et autorise le Président à déposer les demandes de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-l'es-Béziers, le 10 décembre 2009.

Le Président, Francis BOUTES

2 1 DEC. 2009
SERVICE COURRIER